



REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

Canton de Montfort l'Amaury - Arrondissement de Rambouillet
Département des Yvelines

Mairie de Béhoust

**MARCHE PUBLIC DE FOURNITURE ET D'INSTALLATION D'UN SYSTEME
DE VIDEOPROTECTION
M.A.P.A (art28 du Code des Marchés Publics)**

REGLEMENT DE CONSULTATION

Pouvoir adjudicateur

Commune de BEHOUST

Représentant du pouvoir adjudicateur

Monsieur Guy PELISSIER, Maire de Béhoust

Objet du marché

FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN SYSTEME DE VIDEO PROTECTION

DATE D'ENVOI DE L'AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE : 24 MAI 2013

DATE ET HEURE LIMITES DE RECEPTION DES OFFRES : 27 JUIN 2013 – 12 H 00

SOMMAIRE

1...Objet de la consultation	3
2. Condition de la consultation	3
2.1. Procédure de la consultation	3
2.2. Structure de la consultation.....	3
2.3. Structure du marché	3
2.4. Type de contractants	3
2.5. Nature des offres	3
2.5.1 Nombre de solution de base	3
2.5.2 Variantes	3
2.6. Délai de validité des offres	3
2.7. Négociation	3
2.8. Visite sur site	4
2.9. Durée du marché	4
3. Modalités de règlement	4
4. Dossier de consultation des entreprises	4
4.1. Contenu du dossier.....	4
4.2. Retrait du dossier	4
4.3. Modifications de détails.....	5
5. Présentation des candidatures et des offres	5
5.1. Pièces relatives à la candidature	5
5.2. Pièces relatives à l'offre	5
6. Condition d'envoi et de remise des offres	6
6.1. Modalités de transmission physique des plis	6
6.1.1. Documents de la candidature	6
6.1.2. Documents de l'offre	6
6.2. Adresse de remise des plis	6
7. Analyse des candidatures et jugement des offres	6
7.1. Recevabilité des offres	6
7.2. Jugement des offres	7
8. Informations complémentaires	7

1. Objet de la consultation

La consultation a pour objet la fourniture et installation et la maintenance d'un système de vidéoprotection sur la commune de BEHOUST.

2. Condition de la consultation

2.1 Procédure de la consultation

La présente consultation fait l'objet d'un marché à procédure adaptée (MAPA) en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

2.2 Structure de la consultation

La présente consultation ne fait pas l'objet d'allotissement au sens de l'article 10 du Code des marchés Publics. Les prestations donneront lieu à un marché unique.

2.3 Structure du marché

Le présent marché ne fait pas l'objet d'un fractionnement en tranches ou bons de commande.

2.4 Type de contractants

Le marché pourra être attribué à une seule entreprise ou à un groupement d'entreprises.

En application de l'article 51-VII du Code des Marchés Publics, si le marché est attribué à un groupement conjoint, celui-ci sera tenu d'assurer sa transformation en groupement solidaire après attribution du marché.

2.5 Nature des offres

2.5.1 Nombre de solution de base

Le dossier de consultation comporte une solution de base. Les candidats devront répondre à cette solution.

2.5.2 Variantes

Des variantes pourront être proposées par les candidats dès lors qu'ils auront répondu à la solution de base de manière conforme.

2.6 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 120 jours et court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

2.7 Négociation

La collectivité mènera une phase de négociation portant sur les différents aspects du marché, dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats, avec les trois candidats dont l'offre aura été jugée la mieux placée suivant les critères de l'article 7.2 ci-après.

2.8 Visite sur site

Les candidats devront obligatoirement procéder à une visite des sites concernés par la mise en place du système de vidéoprotection.

Une visite unique est programmée le **lundi 10 juin 2013 à 9h00**.

Un certificat sera remis à chaque candidat après visite du site.

2.9 Durée du marché

Le marché prendra effet à compter de sa notification jusqu'à la date de réception définitive de l'ensemble des travaux. Toutefois, le délai d'exécution ne devra pas dépasser le 30 novembre 2013.

La durée totale d'exécution des opérations de maintenance sera de 3 ans à compter de la fin de la garantie suivant un contrat d'un an tacitement reconductible deux fois, sauf dénonciation par la commune par courrier recommandé avec AR 3 mois avant la date anniversaire et sans indemnité de part ou d'autre.

3. Modalités de règlement

Le paiement se fera par virement au moyen d'un mandat administratif.

Le délai global de paiement est de 30 jours sur présentation des pièces énumérées à l'article 10 du Cahier des Clauses Administratives Particulières.

4. Dossier de consultation des entreprises

4.1 Contenu du dossier de consultation

- Le présent règlement de la consultation (R.C.)
- L'acte d'engagement (DC3)
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.CA.P.)
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.)

4.2 Retrait du dossier

Le dossier de consultation pourra être :

- retiré au secrétariat de la

Mairie de BEHOUST
1, place du village
78910 BEHOUST

Tél. : 01 34 94 67 70 - Fax : 01 34 87 29 66 - E-mail : secretariat.behoust@orange.fr
(horaires : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00)

- téléchargé sur le site de la mairie :
<http://www.behoust.fr/rubrique.php?catId=93&PHPSESSID=6f21b23b458a5b8931a172b816e07346>

Il est recommandé aux candidats qui téléchargent le dossier de communiquer leurs coordonnées à la mairie, par mail ou fax, afin qu'ils puissent recevoir les modifications ou informations complémentaires éventuelles.

4.3 Modification de détails

La Collectivité se réserve le droit d'apporter au plus tard le 12 juin 2013 des modifications de détails au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

5. **Présentation des candidatures et des offres**

La présente procédure est ouverte. Elle se déroulera en une phase unique qui consistera en l'analyse des candidatures puis en l'analyse et la sélection des offres.

Il est rappelé que la totalité du dossier remis par les candidats devra être rédigée en langue française et que le(s) signataire(s) doit (vent) être habilité(s) à engager juridiquement le candidat.

5.1 Pièces relatives à la candidature

- Lettre de candidature (DC1)
- Documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à engager la société
- Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (DC2)
- Déclaration relative à la lutte contre le travail dissimulé (NOTI1)
- Etat annuel des certificats reçus (NOTI2)
- En cas de redressement judiciaire : copie du jugement
- Attestations d'assurance responsabilité civile et professionnelle
- Extrait K bis ou inscription au Registre des Métiers
- Références professionnelles et capacité technique : présentation d'une liste de marchés comparables exécutés au cours des trois dernières années, complétée d'attestations de bonne exécution (date, commune, descriptif de la solution)
- Attestation de certification NF Services & APSAD et numéro de certificat.

5.2 Pièces relatives à l'offre

- L'acte d'engagement (A.E. ou DC3) : à compléter, dater et signer par les représentants qualifiés de toutes les entreprises candidates ayant vocation à être titulaires du marché.
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.), à accepter sans modification, à dater, tamponner et signer.
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.), cahier ci-joint à accepter sans modification, à dater, tamponner et signer.
- Un devis descriptif détaillé des prestations, ayant valeur de décomposition globale et forfaitaire
- Un mémoire technique qui contiendra :
 - Un descriptif technique des matériels proposés (ex. fiches techniques...) mettant en évidence l'adéquation aux finalités pour lesquelles le système de vidéoprotection a été autorisé,
 - La méthodologie de mise en œuvre et d'exécution des travaux,
 - Un calendrier prévisionnel détaillé de réalisation,
 - Une description des moyens humains et matériels alloués,

- Le programme de formation des utilisateurs et la durée.
- L'attestation de visite des lieux.

6. Conditions d'envoi et de remise des offres

6.1 Modalités de transmission physique des plis

Les offres seront transmises sous pli cacheté contenant les documents de la candidature et de l'offre.

Le pli doit parvenir à destination avant la date et l'heure indiquées sur la page de garde du présent règlement : le dossier qui serait remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ainsi que celui remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus et renvoyés à leurs auteurs.

Par ailleurs, les offres ne pourront pas être adressées par voie électronique.

L'enveloppe extérieure portera les mentions suivantes :

Objet de la consultation : FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN SYSTEME DE VIDEOPROTECTION
<i>"Ouverture réservée au service destinataire"</i>

6.1.1 Documents de la candidature

Ces documents sont mentionnés à l'article 5.1 "Pièces relatives à la candidature" du présent règlement et seront inclus dans une première enveloppe intérieure portant le nom du candidat et la mention « capacité »

6.1.2 Documents de l'offre

Ces documents sont mentionnés à l'article 5.2 "Pièces relatives à l'offre" du présent règlement et seront inclus dans une seconde enveloppe intérieure portant le nom du candidat et la mention « offre ».

6.2 Adresse de remise des plis

Les plis devront être adressés en courrier recommandé avec avis de réception postal ou par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception ou remis contre récépissé à l'adresse ci-dessous.

**MAIRIE DE BEHOUST
1 place du Village
78910 BEHOUST**

Horaires : lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 16h00

7. Analyse des candidatures et jugement des offres

7.1 Recevabilité des offres

Les candidatures qui ne seront pas recevables en application des articles 43 et 44 du Code des marchés publics ou qui ne seront pas accompagnées des pièces mentionnées à l'article "Pièces relatives à la candidature" du présent règlement ou qui ne présenteront pas des garanties techniques et financières suffisantes seront éliminées.

7.2 Jugement des offres

Sur la base de critères ci-dessous énoncés, le marché sera attribué au candidat dont l'offre aura été jugée économiquement la plus avantageuse.

Critères de jugement des offres	Pondération
Intégration du matériel sur le site, esthétique et environnementale	30 %
Valeur technique, appréciée à partir du mémoire technique	20 %
• Argumentation sur le choix des matériels proposés	5%
• Argumentation sur le choix du mode de transmission	5%
• Planning et organisation du chantier	5%
• Moyens humains et matériels mis en œuvre sur le chantier	5%
Prix	50 %

Le candidat qui a obtenu le plus grand nombre de points est celui qui a l'offre économiquement la plus avantageuse.

Seule la solution de base sera prise en compte lors du jugement des offres.

Tout rabais ou remise de toute nature qui n'est pas expressément autorisé par le présent règlement ne sera pas pris en compte.

Lors de l'examen des offres, le pouvoir adjudicateur, se réserve la possibilité de se faire communiquer les décompositions ou sous-détails des prix, ayant servi à l'élaboration des prix, qu'elle estimera nécessaires.

8. informations complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements administratifs et/ou techniques complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront adresser une demande exclusivement par courrier, fax ou E-mail, au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres, à l'adresse suivante :

Mairie de BEHOUST
1 Place du Village
78910 BEHOUST

Tél : 01.34.94.67.70 - Fax : 01.34.87.29.66 - Courriel – secretariat.behoust@orange.fr